

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 4 NOVEMBRE 1920

G.-E. DION, Administrateur

LE DRAME D'EDMUNDSTON

Témoignage du Dr Fred Hébert

Le Dr Fred L. Hébert

Le Dr Hébert a déjà rendu témoignage à l'enquête du Coroner. Notre journal a déjà publié, en substance, ses déclarations. Les explications du témoin sont plus claires à cette enquête quand il raconte les conversations qu'il a eues avec l'accusé durant les quelques jours qui ont suivi le jour du crime. On sait le langage tenu par l'accusé au témoin le soir de la danse au Star Hall. St-Pierre est entré dans la salle et s'est immédiatement dirigé vers le Dr Hébert à qui il a dit que ses habits (à lui St-Pierre) étaient couverts de sang et qu'il en avait dans la figure. Malgré les protestations du témoin, l'accusé avait insisté à dire qu'il avait du sang sur ses habits. Plus tard l'accusé a été trouvé le témoin pour montrer à ce dernier une tache sur sa chemise. M. Hébert dit qu'il n'a pas assez remarqué cette tache pour déclarer si c'était bien du sang. Le lendemain, vers l'heure du dîner, le témoin a rencontré St-Pierre qui lui a raconté revenir de chez M. le Curé Conway où il était allé prendre la Croix de tempérance. Le lendemain matin, à deux heures, dans la nuit de mardi à mercredi, M. Hébert s'est rendu trouver l'accusé qui se trouvait à son ouvrage à la gare du Transcontinental. Le témoin continue son témoignage en ces termes : "Nous avons parlé d'affaires et d'autres et on est venu à causer de l'affaire du crime St-Pierre m'a dit : "N'est-ce pas que c'est une bien triste affaire, ce meurtre", sur ce, j'ai déclaré que j'étais très mal à l'aise, et il me répondit que je ne pouvais pas être plus mal à l'aise que lui, à cause de sa famille qui se trouvait très inquiète par ses actes le soir que le crime fut commis. Je lui dis alors que c'était justement pour cette même raison que j'avais tenu à le rencontrer : je me rappelais l'incident de la danse. Je lui conseillai de se presser à trouver un moyen de rendre compte de ses actes pour ce soir-là, c'est à dire, avant la danse. Je lui recommandai de trouver les noms des types avec qui il s'était battu. A cela il me dit ne plus se rappeler des gens et des noms, excepté d'un seul mais il ne croyait ne pouvoir le retrouver. Je lui demandai s'il se rappelait le langage qu'il m'avait tenu à

la danse, le soir du 11 Octobre, mais je ne me rappelle plus la réponse qu'il me fit à cela. Je lui ai dit alors que s'il ne pouvait se rappeler si oui ou non il avait du sang sur lui ce soir-là, il était dans une mauvaise affaire, et j'ajoutai que pour ma part je n'en avais pas vu. Quand je lui rappelai le sang qu'il me disait avoir sur sa manche de chemise, il me déclara que ce n'était pas du sang mais une brûlure de cigarette. Je lui demandai si quelqu'un autre avait examiné cette tache et il me répondit qu'une seule personne l'avait remarquée mais qu'il savait bien arranger cela, car cette personne était sa mère.

Je lui dis alors que s'il ne pouvait rendre aucun compte de ses actes avant la danse dans la soirée du 11 Octobre, il ferait mieux de ne plus dire aux gens qu'il avait du sang sur son habit et que tout finirait par s'arranger, et je lui conseillai, en attendant que d'autres nouvelles surgissent, quand on lui demanderait des informations au sujet de cette bataille à Fort Kent ou ailleurs, et du sang qu'il disait avoir sur ses habits, il devrait dire qu'il avait dit cela simplement pour donner une excuse à Mac Martin, avec qui il avait organisé la danse, parce que ce dernier était un peu retardé à cause de son retard à arriver. En concluant il m'a demandé si on pouvait le croire capable d'un acte semblable et je ne me rappelle pas exactement ce que je lui répondis à cela, mais je l'encourageai en lui disant que s'il n'était en rien, mêlé à cette affaire, tout finirait par s'arranger. Le même jour, dans l'après-midi, St-Pierre est entré à mon bureau. Me rappelant ce que je lui avait dit dans la nuit précédente, il me dit, "ça va cette histoire là". Je lui déclarai encore que je ne pouvais rien dire sous serment, qui ne serait pas la vérité. Il me raconta avoir dit à quelqu'un son excuse à cause du langage qu'il avait tenu, et quand je sus qu'il avait parlé ainsi sans qu'on le lui demande, je lui dis qu'il avait eu tort d'aller dire cela. Le lendemain, jeudi vers l'heure du dîner, j'ai rencontré St-Pierre et lui avouai que les affaires allaient très mal contre lui et je lui recommandai, que si par hasard il était appelé en cour, il devait dire la vérité. Je lui dis que je ne le croyais pas coupable, mais que si par malheur il était coupable, il ferait mieux de tout avouer afin de sauver de plus de troubles, sa famille. Il me répondit qu'il réalisait bien la malheureuse situation dans laquelle il se trouvait, mais qu'il ne craignait rien, car il était innocent. Il me dit qu'il se croyait assez fort pour passer à travers tout. Le Procureur Général demanda au témoin si à l'enquête du coroner on lui a demandé de dire toute la vérité et le témoin répondit qu'il croyait avoir dit toute la vérité.

M. Leblanc questionne à son tour le témoin. Il demande au Docteur Hébert comment il se fait que certains points de son témoignage ne s'accordent pas avec le témoignage qu'il a déjà rendu devant la cour du coroner. La savant avocat de la défense lit au témoin quelques passages de son témoignage précédent et demande pourquoi il n'a pas dit alors tout ce qu'il avait dé-

claré à cette enquête. M. Leblanc demande au Docteur Hébert si il réalise que le fait qu'une différence puisse exister dans les deux versions rendues, bien qu'il ait déclaré sous serment à l'enquête du coroner qu'il dirait toute la vérité, il pouvait s'attirer une accusation très sérieuse et le témoin répond que peut-être il a pu oublier certains détails à l'enquête du coroner, mais qu'il jurait que son témoignage à cette enquête n'était que la vérité. Le témoin est pressé par les questions de l'avocat de la défense, mais il ne veut pas avouer qu'il a voulu cacher quoique ce soit à aucune des enquêtes où il est venu témoigner.

M. Leblanc demande au témoin si St-Pierre ne lui aurait pas dit autre chose, lors de la rencontre du mardi midi le 12 Octobre, et le témoin répond qu'il a rapporté simplement devant l'enquête que St-Pierre lui aurait dit qu'il revenait de chez le curé Conway où il était allé prendre la croix de tempérance. Il n'a pas voulu dire tout ce que l'accusé lui avait dit sur cette conversation avec le curé Conway parce que lui (Le témoin) ne croyait pas que cela put amener de nouvelles lumières dans cette affaire, vu que ce n'avait aucun rapport.

Le transquestion qu'on fait subir au témoin dure pendant plusieurs heures et donne lieu à de piquantes incidents entre les avocats des deux parties. Le public semble vouloir manifester mais M. Leblanc et Byrne demandent au tribunal de faire cesser les murmures qui se font de plus en plus perceptibles. Il est onze heures et quelques minutes et M. Leblanc est encore à questionner le Docteur Hébert. L'ajournement est demandé, mais l'ajout de la défense se réserve le droit de faire revenir ce témoin. Une discussion s'était engagée sur la copie du témoignage qu'a rendu le Docteur Hébert chez le coroner, les avocats de la couronne demandent que la copie originale soit produite devant la cour, car on doute de la valeur de la copie qu'on a en main ?

L'enquête est à journée à vendre di, le 28 Octobre. Il est presque minuit.

POUR RIRE

Un Marseillais arrive au pied de la tour Eiffel.
—On voit bien du haut de votre machine ?
—Oui, monsieur !
—Est-ce qu'on voit Marseille ?
—Non.
Le Marseillais sourit de pitié, remet son argent dans sa poche en disant :
—Et ils appellent ça une tour !
—Oh ! regardez, Joseph, le rosier qui a des boutons.
—Il a plus de chance que mes habits.

A L'ECOLE

Le maître—Quel est l'animal qui nous fournit la laine ?
Jeannot—C'est le mouton, m'sieur.
Le maître—Très bien. Dis-moi maintenant quels sont les usages de la laine.
Jeannot reste silencieux.
Le maître, avisant les vêtements de l'écolier—Voyons, réfléchis. Ton pantalon, avec quoi est-il fait ?
Jeannot—Avec une vieille calotte à papa, m'sieur !

Mariage Delaney-Cyr

La chapelle St-Antoine, St-Léonard, était la scène d'un événement très chic et intéressant mardi matin le 19 octobre à neuf heures, lorsque le Révérend Edmond Babin vicaire de St-Leonard unissait dans les liens du mariage M. Henri, Augustin Delaney et Mlle Marie-Marthe Cyr. La messe nuptiale fut aussi célébrée par le Rév. M. Babin, en présence d'une foule nombreuse de parents et amis des heureux contractants.

La chapelle présentait un aspect de gaieté artistique sous la parure de bougères de courants verts et d'œillets roses— lorsque la mariée, soutenue par son père et précédée de la fille d'honneur Mlle Laurette Cyr, sa sœur cadette, allait s'agenouiller aux accords de la marche nuptiale de Lohengrin, sous une arche de verdure et de roses, au sommet de laquelle était suspendue une immense cloche de mousse et d'œillets. La mariée était élégamment revêtue d'un costume de voyage bleu marin avec chapeau en velours très distingué, et une fourrure en ermine, don de sa mère. Elle portait un bouquet exquis de roses blanches et d'orchidées. La toilette de la fille d'honneur était de georgette rose avec un joli chapeau de même couleur ; elle portait un livre de prières blanc. Le marié était accompagné de son frère M. Bernard Delaney de Dalhousie, N. B.

La messe "Brown" fut effectivement exécutée par le chorale de St-Antoine, sous la direction de Madame David Martin, organiste. A l'offertoire, l'Ave Maria, Gounod-Bach fut chantée avec succès par Madame Charles Gay de Van Buren, Maine, et l'O Salutaris de Weigand fut rendue d'une manière digne de mention spéciale par Mlle Edmée Beaulieu et Madame Gay à la communion. Après la cérémonie un somptueux dîner fut servi chez les parents de la mariée, où les déjeuners étaient des plus artistiques. La table du banquet présentait un coup d'œil distingué et charmant avec ses appartements de roses mignonnes et de verdure délicate. Le dîner terminé, l'heureux couple fut conduit par auto à Edmundston où ils prirent le "Témiscouata" sous une pluie de bons souhaits et de confetti, en route pour les chutes Niagara. A leur retour, ils résideront à Edmundston, rue de l'église.

La mariée est la fille aînée de M. et Madame Fred L. Cyr de St-Leonard, et une des jeunes filles les plus estimables de la paroisse. M. Delaney fils de M. James Delaney, officier de Douanes de Dalhousie, occupe depuis assez longtemps un poste important aux bureaux du C. N. R. d'Edmundston, où il jouit d'une très haute appréciation.

La beauté et la qualité des nombreux cadeaux de circonstance, témoignage de la haute valeur sociale dont jouissent les nouveaux époux. M. Delaney présentait à sa mariée une fourrure d'un grand prix et à la petite fille d'honneur une bague améthyste. Les personnes étrangères présentes à la cérémonie étaient M. et Madame James Wall de Campbellton, Messieurs Bernard et Clarence Delaney, et Mlle Kartheleen Delaney de Dalhousie, N. B. Mlle Alma Beaulieu de Presque Isle, M. Messieurs York, McClean, Pincombe et Mackey employés aux bureaux du Transcontinental à Edmundston, Mlle Hélène Cyr aussi d'Edmundston, et une foule de parents et amis de Van Buren.

A M. et Madame Delaney, leurs nombreux amis disent de tout cœur "Bon voyage à travers la Vie" !
Une convive.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
Capital Payé et Surplus \$4.100.000.00
Actif total au 31 Octobre 1919 \$39.000.000.00
106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

10—Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les diis intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.
20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argent confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.
30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.
Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage
Succursale à Edmundston :
F. H. Bourgoïn, gérant local.

F. H. LEVASSEUR EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENGR
NEGOCIANTS EN GROS
EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, QUÉ.

L'agneau vainqueur du lion

Saint Elzéar, comte d'Ariano, qui florissait dans le XIIIe et le XIVe siècle, entra, après la mort de son père, en possession du comté d'Ariano, situé dans le royaume de Naples.
Le peuple qui était dévoué à la maison d'Aragon, et ennemis des Français, refusa de le reconnaître. Pendant trois années que dura l'insurrection, le saint ne lui opposa que la douceur et la patience, bien que ses amis l'exhortassent à se faire obéir par la force.
Le prince Taranto, son parent, lui dit un jour :
—Confiez-moi le soin de châtier ces rebelles ; j'en ferai pendre une partie, et je me charge de calmer le reste. Il faut être comme un agneau envers les bons et comme un lion à l'égard des méchants !
—Je suis d'un sentiment différent, répondit le comte, je ne veux pas commencer mon règne par pendre et massacrer mes sujets, mais par des bienfaits. Il n'y a point de gloire pour un lion de dévorer un agneau ; ce qu'il y a de vraiment remarquable, c'est de voir l'agneau triompher du lion (c'est à dire la douceur de la colère). Avec la grâce de Dieu, vous verrez bientôt ce prodige.
Ce qui en effet ne tarda pas à arriver.
Les habitants du comté d'Ariano confondus et gagnés par la longanimité de leur maître, se soumettent

d'eux-mêmes, et invitèrent le saint à prendre possession de son héritage. Ils l'aimèrent et l'honorèrent toujours comme un père.
Un autre moyen qu'il employa pour opérer cette réconciliation fut celle-ci : parmi les papiers de son père défunt se trouvait une lettre qu'un capitaine, au service de son père, lui avait adressée. Elzéar y était traité de la manière la plus indigne ; le capitaine tachait même, dans cette lettre, de persuader au père de le désahériter, prétendant qu'il valait mieux qu'il se fit moins que gentilhomme, ou que soupire après les lauriers des héros.
La noble et tendre épouse d'Elzéar fut elle-même indignée de cette lettre infâme, elle voulait que cet homme servile et hypocrite fut puni comme il le méritait.
—Mais, reprit Elzéar, Jésus nous défend la vengeance, et nous ordonne le pardon des injures. Il nous invite à remplacer la haine par l'amour, afin qu'on nous pardonne à nous-mêmes comme nous aurons pardonné.
Cela dit, il brûla la lettre.
Cela dit, il brûla la lettre.
Souvent il lui arriva de brûler de semblables écrits par lesquels on lui faisait part des injures dont il était l'objet. Il voulait par là épargner aux coupables la honte qu'ils auraient éprouvée, s'ils avaient su que l'offense lui était connue.
Cultivateurs lisez
"Le Madawaska"

PAP-SAG
(TABLETTES)
CONTRE LA
DYSPEPSIE
Aucune des maladies de l'estomac ne résiste à leurs bienfaisants effets :
Indigestion, Somnolence, Gastrite, Flatule, Vertige.
Après un repas qui fatigue, une ou deux PAP-SAG prises suivant la direction, évitent ces indigestions si souvent fatales.
50 sous la boîte, ou six pour \$2.50, chez tous les pharmaciens, ou envoyer par la poste. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Limited, 274, rue St-Denis, Montréal.